

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION ⁽¹⁾

PRIX DES TRANSACTIONS ⁽²⁾ BIENS A USAGE D'HABITATION, FONDS DE COMMERCE, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, ET PARTS SOCIALES DE SCI		MANDAT EXCLUSIF ou SEMI-EXCLUSIF HONORAIRES TTC ⁽³⁾ CHARGE VENDEUR ⁽⁴⁾	MANDAT SIMPLE HONORAIRES TTC ⁽³⁾ CHARGE VENDEUR ⁽⁴⁾
de	à		
<i>Garages, parkings</i>		3 500 €	<i>nc</i>
jusqu'à	100 000 €	7 500 €	8 750 €
100 001 €	150 000 €	9 000 €	10 250 €
150 001 €	200 000 €	11 000 €	12 250 €
200 001 €	250 000 €	13 000 €	14 250 €
250 001 €	300 000 €	15 000 €	16 250 €
300 001 €	350 000 €	16 500 €	17 750 €
350 001 €	400 000 €	18 000 €	19 250 €
400 001 €	500 000 €	20 000 €	21 250 €
500 001 €	600 000 €	22 000 €	23 250 €
600 001 €	750 000 €	24 000 €	25 250 €
750 001 €	1 000 000 €	26 000 €	27 250 €
1 000 001 €	et plus	3,0%	4,0%

(1) Barème des honoraires Transactions en vigueur au 27/04/2021

(2) Les honoraires de commercialisation de programmes immobiliers neufs sont à la charge du Promoteur et intégrés dans la grille de l'opération correspondante

(3) TVA en vigueur de 20% incluse

(4) Les honoraires de transaction sont charge "vendeurs"

(5) Superficie = surface habitable (Loi Boutin)



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION ⁽³⁾

BIENS D'HABITATIONS NUS OU MEUBLES ZONES TENDUES / ZONES NON TENDUES
* Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : 100€

Honoraires de location :	ZONES TENDUES / ZONES NON TENDUES	
	12€/m ²	8€/m ²
Honoraires à la charge du propriétaire ⁽⁵⁾ :	Visite du bien	5€/m ² / 3€/m ²
	Constitution du dossier	2€/m ² / 1€/m ²
	Rédaction du bail	2€/m ² / 1€/m ²
	Etat des lieux	3€/m ² / 3€/m ²
Honoraires à la charge du locataire ⁽⁵⁾ :	Visite du bien	5€/m ² / 3€/m ²
	Constitution du dossier	2€/m ² / 1€/m ²
	Rédaction du bail	2€/m ² / 1€/m ²
	Etat des lieux	3€/m ² / 3€/m ²
Garages, parkings et locaux commerciaux :	20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur	

INFO : Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).

EN ZONES « TRES TENDUES » : 12 € TTC/m² de surface habitable

EN ZONES TENDUES : 10 € TTC/m² de surface habitable

HORS ZONES TENDUES : 8 € TTC/m² de surface habitable

➤ A ces honoraires s'ajoutent éventuellement ceux relatifs à la réalisation de l'état des lieux par le professionnel, si tel est le cas. Un plafonnement unique est alors appliqué quelle que soit la zone : 3 €/m² de surface habitable.

TUAGIR CONSEIL IMMO – SASU au capital de 5000€ - 833 001 795 RCS Bordeaux
424 Route de Toulouse, 33130 BEGLES - T. : 05 40 24 92 00

Carte Professionnelle de transaction n° CPI 3301 2017 000 023 087 valable jusqu'au 13/12/2023 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde

Garantie Financière Transaction N° A01 046 886 d'un montant de 120 000€ - GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS

RCP N° 120 137 405 MMA Assurances - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9

TVA intracommunautaire FR23 833 001 795 - Code NAF 6831Z - Commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier